



Association Les Loustics du Pic

ASSOCIATION LES LOUSTICS DU PIC

CHARTES DES DROITS DEVOIRS ET REGLES DE VIE

❖ CHARTE DES INTERVENANTS ARTISTIQUES ET PEDAGOGIQUES

REGLES DE VIE DE L'ASSOCIATION	DROITS	DEVOIRS
Travailler dans la coopération et le respect avec les autres composantes de l'association Veiller à faire jouer et valoriser tous les musiciens De positiver tout progrès	Respect des enfants, des parents et de tous les adhérents Une formation de qualité Aide des toute les autres fonctions Reconnaissance Un soutien du bureau à régler des problèmes éventuels avec des musiciens, des parents ou autres intervenants	Se former Préparer les concerts, répétitions et interventions Veiller à la sécurité des musiciens Comportement exemplaire Faire des concerts et projets un outil de formation. Appliquer et suivre le projet pédagogique mis en place par le bureau



Association Les Loustics du Pic

❖ CHARTES DES ADHERENTS ET BENEVOLES

REGLES DE VIE DE L'ASSOCIATION	DROITS	DEVOIRS
<p>Connaitre les règles de vie et les respecter</p> <p>Transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées</p> <p>Être un camarade agréable au sein des orchestres</p> <p>Participer à l'installation et au rangement du matériel pendant chaque répétition et concert</p>	<p>Jouer au sein d'orchestres de qualité</p> <p>Avoir des musiques à jouer adaptées à son niveau</p> <p>Au respect des intervenants, des autres musiciens et des membres du bureau</p> <p>A la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès et de ses difficultés</p> <p>A demander un entretien avec un membre du bureau si conflit avec un intervenant artistique, un autre musicien ou un parent de jeunes musiciens</p>	<p>Être assidu et ponctuel aux répétitions et concerts</p> <p>Être respectueux des règles et de son encadrement par le ou les intervenants artistiques</p> <p>Respecter et garder propre les lieux de répétition et de concert</p> <p>Accepter les décisions des responsables</p> <p>Saluer et respecter les autres musiciens</p> <p>Ne pas tenir de propos diffamatoire ou insultant envers un autre adhérent, un membre du bureau ou un intervenant artistique</p> <p>Participer dans la mesure du possible aux activités annexes aux répétitions et concerts (ex : aide aux musiciens moins avancés, bénévolat dans le cadre des évènements...)</p>



Association Les Loustics du Pic

❖ CHARTE DES PARENTS ET ADHERENTS MINEURS

REGLES DE VIE DE L'ASSOCIATION	DROITS	DEVOIRS
Aider l'enfant à comprendre et accepter les règles	Une formation de qualité pour leur enfant	Adhérer au projet pédagogique de l'association
Veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité	Une information sur les activités, le comportement et l'évolution de leur enfant	Ne pas prendre position dans le domaine pédagogique
Respecter les membres du bureau qui se consacrent bénévolement à leur enfant, et les intervenants et partenaires.	Au respect de toutes les composantes de l'association	Considérer les orchestres comme un moyen de formation
Respecter les choix pédagogiques et musicaux de l'association	A demander un entretien avec un membre du bureau si conflit avec un intervenant artistique ou un autre adhérent	Se tenir à l'écart de l'activité s'ils n'ont pas été invité à participer
		Ne pas tenir de propos diffamatoire ou insultant envers un autre adhérent, parent, un membre du bureau ou un intervenant artistique